

L'aide matérielle

Rendre la parole, notre priorité !

Campagne 2018

Communiquer : un besoin vital

Exprimer un besoin, une douleur ou communiquer avec ses proches lorsqu'on est privé de la parole, enfermé dans un corps inerte et relié à des machines pour respirer et s'alimenter.... C'est ce que vit une personne atteinte de la SLA, d'où le besoin vital de pouvoir signaler le moindre problème.

Quels matériels ?

A chaque étape de la maladie il existe du matériel qui peut compenser l'évolution du handicap et la perte d'autonomie.

L'ultime phase de la maladie est la paralysie totale, ne laissant de mobiles que les yeux. Le matériel qui permet de conserver le contact avec l'extérieur, un lien social, est la poursuite oculaire qui comme son nom l'indique, détecte les mouvements des yeux pour les transposer au contrôle de la souris, pour ses déplacements ainsi que les clics par le clignement des paupières. Les poursuites oculaires ont considérablement évolué au cours de ces 10 dernières années, par leurs performances mais aussi par leur coût, les rendant beaucoup plus accessibles.

2008 : Eyetech Quick Glance TM3	11 800 €
2012 : Eyetech Quick Glance TM4	4 750 €
2013 : Tobii PCEye Go	2 390 €
2016 : Irisbond puis Irisbond duo (2017)	1 650 €
2018 : Tobii PCEye mini	1290 €

Soutenir notre action...

Nous disposons actuellement d'un parc de 74 poursuites oculaires et la demande croissante, avec un minimum de 2 expéditions par semaine, va nous amener à en commander une vingtaine supplémentaires si nous ne voulons pas devoir refuser des demandes ou mettre des bénéficiaires potentiels sur liste d'attente.

Comment nous soutenir ?

- En adhérant à l'association : 10 € pour 12 mois à tout moment de l'année.
- En faisant un don complémentaire à l'adhésion

Etant reconnue d'intérêt général, l'association délivre des reçus fiscaux qui ouvrent droit à un dégrèvement de 66% des sommes versées sur l'impôt sur les revenus.

Pour 10 € versés à l'association, vous pourrez déduire 6,66 € de votre impôt sur le revenu.

Pour 50 € versés à l'association, vous pourrez déduire 33,33 € de votre impôt sur le revenu.

Pour 100 € versés à l'association, vous pourrez déduire 66,66 € de votre impôt sur le revenu.

Accès à notre espace « Aide maternelle » :

<http://sla-aideetsoutien.fr/aidematerielle.html>

Accès à notre espace audio :

<http://sla-aideetsoutien.fr/Audio/audio.html>

2 possibilités pour adhérer et-ou faire un don

En ligne

<http://sla-aideetsoutien.fr/donenligne.html>

En utilisant le formulaire

<http://sla-aideetsoutien.fr/Bulletin%20d%27adh%29sion.pdf>

IRISBOND Primma



En vous remerciant chaleureusement,

Christian Coudre